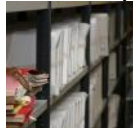


## Les missions

Soumis par adminle jeu, 13/06/2013 - 14:00



Créées sous la Révolution française, par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), les Archives départementales exercent, depuis 1986 au nom du Conseil général, quatre missions essentielles.



### COLLECTE

Les Archives départementales reçoivent les archives publiques

[Lire la suite](#)



### CLASSEMENT

Les Archives départementales assurent le tri, le classement

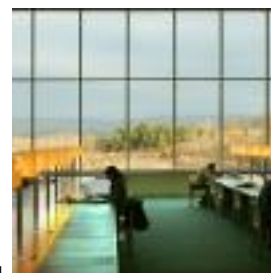
[Lire la suite](#)



### CONSERVATION

Les Archives départementales assurent la sauvegarde de ces documents

[Lire la suite](#)



### COMMUNICATION

Les Archives départementales assurent la communication

[Lire la suite](#)

## MAIS AUSSI?

Le directeur des Archives départementales, exerce par ailleurs, au nom de l'Etat, le contrôle scientifique et technique sur les archives des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics situés dans le département (conditions de conservation, visas d'élimination des documents).

[Accédez à la transcription de la vidéo de présentation des Archives](#)

Qu'il s'agisse de chartiers médiévaux, de terriers ou de compoix, de minutes notariales, de registres paroissiaux, de matrices cadastrales, de fichiers numériques ou plus simplement de ces milliers de lettres dactylographiées dont sont composés nos dossiers contemporains, l'ensemble de ces documents représente notre patrimoine écrit, irremplaçable matériau pour appréhender l'histoire et construire notre mémoire collective.

## Rubrique:

- [Archives](#)

- [English](#)
- [Français](#)
- [Deutsch](#)
- [Occitan](#)
- [Español](#)

## Inscription à la newsletter

Inscrivez-vous à notre newsletter pour vous tenir informé de nos dernières actualités !

Courriel \*

[Publications précédentes](#)

---

URL source: <http://audealaculture.fr/archives/missions?language=fr>